Risque de tempête

La tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents d'une vitesse égale ou supérieure à 89 km/h et en général des pluies intenses qui peuvent survenir surtout au cours des mois d'automne et d'hiver, notamment en janvier et février, voire en novembre et décembre.

On observe des effets directs dus au vent (arbres déracinés, dégâts sur les infrastructures) et des effets indirects (pollution, inondation, réseau interrompu).

➔ **Les tempêtes de 1998 et de 1999 sont encore dans les mémoires et les mesures de prévention et de sécurité sont utiles à connaître.**

Bon à savoir

De violents orages accompagnés de vents dépassant les 100 km/h se produisent régulièrement causant des dommages importants mais n'entraînant pas systématiquement de constatation d'état de catastrophe naturelle.

Prévention du risque

- Ne pas laisser dehors des objets pouvant être emportés et transformés en projectiles
- Entretenir les arbres ; si un arbre vous semble présenter une menace pour les habitations voisines, renseignez-vous auprès de la mairie.
- Avoir en réserve une grande bâche et quelques tuiles en cas de dommage sur la toiture
- Fixer le plus solidement possible les éléments qui pourraient présenter une prise au vent
- Informez-vous
- Gardez une bâche en réserve pour recouvrir votre toît en cas de besoin

Vigilance liée au risque

- Ecoutez la radio pour s'informer : RADIO FRANCE 87.8 Mhz ou FRANCE INFO 105.5 Mhz
- Annulez les sorties, arrêtez les chantiers
- Fermez les portes et les volets
- évitez les déplacements tant que possible

En cas d'orage

- Ne téléphonez pas
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision

➔ Pour en savoir plus :
http://www.risques.gouv.fr/risques-naturels/tempete